

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

SAUMUR.
30 fr.
18
9
Poste:
35 fr.
18
10

On s'abonne:
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 7 MAI 1886

BULLETIN

Un signe des temps vient de se produire chez nos voisins de Blois, et il est caractéristique.

On sait que M. Tassin, député de Loir-et-Cher, s'est taillé dans ce département une sorte de proconsulat, que les fonctionnaires tremblent devant lui, et qu'il considère le préfet comme son très-humble valet. Mais on ne croyait pas que ce petit personnage oserait affirmer hautement, cyniquement son absolutisme.

Lundi dernier, M. Tassin a tenu à ne laisser aucun doute à cet égard.

Pour une raison ou pour une autre, le préfet, M. Duflos, qui ne passe cependant pas pour un suppôt de la réaction, le préfet déplaît à M. Tassin qui a demandé, ou plutôt exigé son changement.

Il paraît que le gouvernement s'est permis de ne pas souscrire immédiatement au bon plaisir de M. Tassin, et M. Tassin n'a pas reculé devant un esclandre.

A l'ouverture de la session du Conseil général, après s'être longtemps fait prier pour entrer dans la salle des délibérations, il a adressé au préfet les paroles que voici :

« Nous avions demandé au ministre de l'intérieur votre départ pour le 3 mai. Le ministre nous l'a promis. Or, vous êtes encore là. Nous refusons de siéger; tant que vous serez préfet de Loir-et-Cher. »

M. Duflos ne l'a pas fait jeter à la porte et n'a même rien répliqué. M. Tassin s'est retiré, entraînant ses hommes-liges, et le Conseil ne se trouvant plus en nombre n'a pas pu siéger.

Que va faire le gouvernement, qui se trouve aussi atteint que le préfet? Il est probable qu'il obéira à M. Tassin, lequel est parfaitement capable de le menacer de passer à l'extrême gauche.

Le cabinet s'est incliné devant bien d'au-

tres. Sur le moment, il a ordonné une nouvelle convocation du Conseil général pour le 40 mai.

Si le préfet est maintenu, on verra M. Tassin reprendre sa place comme si de rien n'était, car, cette fois, les délibérations seront valables, quel que soit le nombre des membres présents. Un autre pourrait être arrêté par la question d'amour-propre, mais le proconsul de Loir-et-Cher ne consulte jamais que son intérêt.

Il est à présumer que M. Duflos disparaîtra. M. Tassin sera triomphant, et invinciblement on verra, à ses pieds, le préfet dans la poussière, et le cabinet présentant au maître des excuses dans une posture très-humiliée.

En vérité, les Français ont eu bien tort de faire trois révolutions pour en arriver là. Et dire que les braves électeurs ne doutent pas de leur indépendance et sont persuadés qu'ils ont, enfin, établi la séparation des pouvoirs!

Si encore ce Tassin était unique! Mais non, on le rencontre dans la plupart de nos départements. Le Tassin n'a qu'un but: commander, mener tout au doigt et à l'œil, assouvir ses haines et ses rancunes. Il ramène tout à lui. C'est si vrai qu'au besoin il n'hésite pas à arrêter la vie administrative dans le département qui lui a confié la gestion de ses affaires.

Et on admet cela. Un pareil affolement est inexplicable.

Le *Lanterne* parle en ces termes du scandale de Loir-et-Cher :

« Suivant l'évangile Tassin, le préfet qui ne veut pas cirer les bottes de député, est un mauvais préfet. »

Tel est le cas, paraît-il, du préfet de Loir-et-Cher; M. Duflos n'est pas assez opportuniste aux yeux de M. Tassin. M. Duflos ne veut pas se soumettre à toutes les excentricités de M. le député Tassin, donc M. Duflos est un mauvais préfet. M. Tassin a demandé son déplacement, mais jusqu'à présent il n'a pu l'obtenir, malgré toutes ses démarches au ministère de l'in-

térieur, malgré ses menaces de déclaration de guerre au gouvernement.

Le journal de M. Tassin avait annoncé que, sur sa demande, M. Duflos ne serait plus préfet de Loir-et-Cher le 45 avril; or, M. Duflos est toujours préfet; de là, la grande colère de M. Tassin.

Pour forcer la main au ministre de l'intérieur, M. Tassin a trouvé un moyen héroïque, il a imaginé la grève du Conseil général; à force d'intrigues, il a empêché un certain nombre de conseillers opportunistes d'assister à la séance du Conseil général, de telle sorte que la session n'a pu avoir lieu. Les affaires du département en souffriront, mais qu'importe à M. le député Tassin?

Le gouvernement fera-t-il sa soumission à M. Tassin?

L'affaire est curieuse; nous tiendrons nos lecteurs au courant. »

Chronique générale.

L'ÉLECTION DE LA SEINE.

A titre de document, nous reproduisons la circulaire suivante que le citoyen Ernest Roche vient d'adresser à ses électeurs :

« Citoyens,

Le Paris des grands jours s'est reconquis.

Il a, par plus de cent mille voix républicaines, affirmé sa solidarité avec les mineurs de Decazville, répudié les violences du gouvernement, stigmatisé une magistrature soumise qui déshonore la justice, et, sur les débris d'un parti, désormais impuissant, arboré fièrement le drapeau du socialisme.

Laisse libre quatre jours seulement avant le scrutin, je n'ai pu assister qu'à un petit nombre de réunions publiques. Nulle part je n'ai constaté la présence de nos contradicteurs. Ils n'ont cessé de fuir la discussion, honteux de leur rôle sans doute et confiants dans le patronage d'alliés qu'on n'avoue pas.

Quinze jours encore de période électorale, et le succès nous était certainement acquis. Le résultat du premier tour de scrutin, en nous fermant subitement la bouche, a sauvé les radicaux et les opportunistes coalisés d'une inévitable défaite.

Vous êtes CENT MILLE! c'est-à-dire une armée qu'on n'entamera pas, dont les rangs grossiront par la lutte, dont la mission est sacrée et dont le drapeau porte dans ses plis l'émancipation du travail et l'affermissement de la République sociale!

Nos ennemis, — depuis les barons orléanistes de la finance jusqu'aux pontifes détronés du radicalisme — ont consommé leur double suicide en contractant une monstrueuse alliance.

Nous sommes l'avenir qui monte, ils sont le passé qui décline.

Fier de votre verdict, je retourne à Villefranche retrouver mon ami Duc, dans cette prison que les Vacquier ont ouverte et que les Clémenceau ont verrouillée.

Je vous dis: Merci! et je vous dis aussi: En avant!

ERNEST ROCHE.

M. ERNEST ROCHE.

On lit dans le *Cri du Peuple*:

Le citoyen Ernest Roche est parti hier soir par le train de sept heures et demie pour Villefranche.

Il va rejoindre dans sa cellule notre collaborateur et ami Duc-Quercy.

Si les geôliers refusent de lui ouvrir les portes de la prison, Roche ira reprendre son poste de combat à Decazville. »

LE RÉGULUS DE VILLEFRANCHE!

Voilà M. Ernest Roche obligé de prendre le train pour aller retrouver M. Duc-Quercy sur la paille humide des cachots de la prison de Villefranche.

Mais, comme on comptait sur un ballottage au premier tour de scrutin, il paraît que M. Ernest Roche aurait obtenu sa liberté provisoire pour un délai plus étendu

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS

Par Ch. DESLYS

PROLOGUE DOUBLE CRIME

III

Il était minuit moins un quart lorsque Eulalie Bourette arriva devant l'hospice des Enfants-Trouvés.

Chose bizarre, qui la surprit et la contraria surtout, le carrefour semblait désert.

L'espace étroit, où elle se trouvait comme encaissée par les deux monuments qui se faisaient face, était plein de ténèbres. De gros nuages, gonflés et roulés par le vent comme des vagues bouillonnantes, voilaient les rayons blafards de la lune. L'orage, avec ses tourbillonnements rassant la terre et s'élevant ensuite en rafales aériennes, avait étouffé le gaz des réverbères. Dans cette obscurité lugubre, la lanterne plaquée le long du mur, juste au-dessus du *Tour*, éclairait d'un seul point lumi-

neux le bouton de cuivre servant d'appel au mécanisme qui le faisait s'ouvrir.

C'était là qu'il fallait, évidemment, se mettre aux aguets.

Un sourd murmure, une sorte de monologue alterné d'exclamations et de sanglots parvint à l'oreille d'Eulalie Bourette et lui prouva que la solitude, en cet endroit, était moins réelle qu'elle ne l'avait supposé tout d'abord.

Elle se rapprocha.

Dans l'angle rentrant de la porte de l'hospice, elle distingua bientôt une silhouette plus noire que la nuit, une ombre mouvante aux accents tour à tour désespérés et plaintifs, tendres et railleurs. C'était un homme pressant contre sa poitrine un enfant auquel il prodiguait des caresses et des baisers. C'était un gueux portant le maillot rouge du saltimbanque, le vieux carrick traditionnel, le feutre mou, bosselé, déformé, que dessinait si pittoresquement le crayon de Callot.

— Oh! je le garderai jusqu'au dernier moment! murmurait-il d'une voix enrouée, surmenée par ses appels quotidiens à la porte d'une baraque ou sur la voie publique. Encore quelques minutes, mon pauvre enfant, et tu seras seul dans la vie, sans père, ni mère! Ta mère, chère Jeanne, est morte ce matin en te donnant le jour... triste cadeau qu'elle t'a fait là! Ton père, un maudit, un déshérité, un banquiste, ne peut ni t'élever, ni

même te nourrir! Malheur aux pauvres!

Il essuya, d'un revers de sa manche, les pleurs qui ruisselaient sur son visage, et poursuivit avec un navrant éclat de rire :

— Dévore tes larmes, animal!... Cache-les sous des grimaces! Amuse la galerie, si tu ne veux crever de faim près d'une borne comme un chien galeux!

Il eut un accès de colère en se frappant le front :

— Ah! misérable pitrel! tes singeries et tes lazzis sont impuissants à faire vivre ton fils!... De quoi te plains-tu, pailasse, histrion des foules idiotes? Tu es voulu avoir une femme, un enfant... Du luxe, quoi!... Peut-être aussi, comme tout le monde, un logis et des meubles à toi, pour ta famille... Ah! ah! ah! triple fou! ta femme est morte plus de privations que de maladie, et ton enfant, qui n'avait pas demandé à naître, va grossir le nombre des abandonnés, des parias, qu'attend la misère!... Ah! mieux vaudrait peut-être mourir, mourir tous les deux. Nous en aller ensemble retrouver Jeanne... La mort, c'est le repos, c'est... que dis-je? O lâche tentation! Le tuer, lui, mon trésor, mon chérubin, mon fils!

Non, non, jamais! Pour lui, pour le racheter un jour, je travaillerai plus encore et surtout mieux que par le passé. Je vivrai de croûtes sèches, je boirai l'eau des fontaines, et plus tard, bientôt, oui, bientôt, je l'espère, je viendrai te réclamer, te ra-

prendre... Eh! pourquoi? qu'en ferais-je? un saltimbanque, un bohémien comme moi. Non, non! Je te mettrai quelque part en apprentissage, je te donnerai un état, tu seras un honnête ouvrier... dussé-je me cacher de toi, te rester inconnu, ne jamais te revoir pour t'affranchir d'un fatal exemple et que tu n'aies pas à rougir de ton père!

Le pauvre homme embrassa de nouveau son enfant. Sa voix s'éteignait dans les larmes.

Eulalie Bourette haussa les épaules. Depuis un instant, d'ailleurs, elle n'écoutait plus et regardait de l'autre côté, dans la brume. Que lui importait cette misère! Il s'agissait d'un garçon; ce n'était pas ce qui lui fallait.

Des pas précipités résonnèrent sur l'étroit trottoir. Une femme accourait, venant du côté de Montrouge. Elle soufflait, haletait, bien que parlant tout haut. Elle trébuchait contre les longues jambes du saltimbanque.

— Excusez, dit-elle en se penchant vers lui, on n'y voit goutte; je ne vous ai pas fait de mal, au moins? Qu'est-ce que vous attendez donc là, par un temps pareil, avec un mioche sur les genoux?... Ah! bon! j'y suis! Vous venez le mettre au clou? Moi ibidem... Mais faut pas croire que le rejeton me soit personnel... Ni ni, c'est fini! Hors d'âge, la mère Taboureau!... C'est une gourmandine, dont nous sommes les concierges, qui est la mère du petit... Quant au père, ni vu ni connu je

que celui de la période électorale qui s'est terminée dimanche.

M. Ernest Roche oserait-il profiter de ce sursis inattendu ? Ce serait manquer d'égards, en vérité, pour son compagnon de géôle, qui n'est décidément par favorisé par le sort.

Il est évident, en effet, que M. Roche, malgré son échec de dimanche, demeure un candidat éventuel à la députation.

Et les bons républicains qui ont préféré, cette fois, M. Gaulier à l'ancien sublime patronné par l'*Intransigeant* et le *Cri du Peuple*, ne se sont certainement pas doutés qu'ils allaient surexciter chez M. Roche — au lieu de les éteindre — des appétits et des ambitions politiques que celui-ci cherchera à satisfaire, tôt ou tard, à n'importe quel prix.

De telle sorte que ce sont encore ceux qui ont voté pour M. Roche qui ont le plus fait pour la cessation de l'agitation socialiste, à Decazeville ou ailleurs.

M. Roche, député, se fût tenu coi à son banc.

M. Roche, candidat malheureux, restera un agitateur ennuyeux jusqu'au jour où il sera arrivé à ses fins.

**

LA GRÈVE DE DECAZEVILLE.

On télégraphie de Decazeville, 6 mai :

« Dans la réunion qui a eu lieu hier, à six heures du soir, et qui a été très-orageuse, MM. Carrié et Soubrié, qui s'étaient particulièrement mis en rapport avec M. Ramès pour arriver à une entente, ont été accusés d'être vendus à la Compagnie.

Le délégué Bouyssi a reproché à M. Carrié d'avoir détourné des fonds destinés aux grévistes. M. Carrié ayant voulu répondre, il s'est fait aussitôt un grand tumulte ; les cris : Enlevez-le ! ont été proférés.

Enfin, grâce à l'intervention de M. Basly, il a pu se défendre.

M. Basly a ensuite pris la parole pour encourager à la résistance. »

**

LES VICTIMES DU SIEUR J. FERRY.

On sait que le gouvernement de la République a fait exécuter 60,000 médailles (soixante mille) destinées à ceux de nos officiers, sous-officiers et soldats de l'armée de terre et de la marine qui ont pris part à l'expédition du Tonkin.

Soixante mille ! voilà le chiffre des survivants, voilà le chiffre de ceux que les balles ennemies ou les maladies n'ont pas couchés sur cette terre lointaine ; voilà le chiffre de ceux qui ont échappé aux périls que leur a fait courir le caprice ambitieux du sieur Jules Ferry et des opportunistes, ses complices.

Combien sont-ils ceux qui sont partis et qui manquent aujourd'hui à l'appel ? ceux qui ont été à la peine et ne pourront être à la gloire ?

Hélas ! les renseignements qui nous parviennent de tous côtés sont là pour nous dire ce que cette fatale aventure aura coûté de sang à la France !

L'autre jour, c'était le colonel Fleury, du

t'embrouille ! Elle l'aurait laissé mourir de faim pour s'en débarrasser, la gueuse ! Ça m'a tourné le sang rien que d'y penser... Je n'ai fait ni une ni deux... j'ai couché Taboureau mon légitime, et prenant le poupon sans plus de maillot qu'un petit chat, j'ai fermé à clef la porte de l'immeuble... Tant pis pour les locataires qui ne seront pas rentrés, ils attendront... et me voilà ! Mais je bavarde ! Est-ce qu'il serait trop tard ?

— Trop tard ? fit le saltimbanque comme s'il n'avait pas compris.

— Je vous demande s'il est minuit ?

— Non, pas encore.

— Tant mieux ! Ça me donnera le temps de reprendre haleine... Est-ce que le vôtre est aussi du sexe masculin ?

— Oui, madame.

— Né aujourd'hui, peut-être ?

Le saltimbanque soupira.

— C'est comme celui-ci, conclut la mère Taboureau. Quand l'un mourra de vieillesse, l'autre pourra graisser ses bottes pour le grand voyage. Ils seront camarades.

La sage-femme, invisible à quelques pas de là dans le brouillard, avait murmuré :

— Rien que des garçons !... pas de chance !...

Un fiacre arrivait en ce moment. Il s'arrêta, retenu par un tas de pavés, presque en face de l'hospice.

(A suivre.)

4^e régiment du génie, qui disait à un petit détachement qui revenait du Tonkin : « Vous êtes partis soixante-quinze et vous revenez dix-huit ! »

Puis, c'est le bataillon du 444^e qui est revenu avec un effectif réduit à 240 hommes, alors qu'il avait quitté la France avec un effectif de 4,000 hommes, et cela malgré les remplacements successifs qui ont dû être faits dans le cours de la campagne.

Dans le premier, comme dans le second cas, la perte est de 75 0/0.

La criminelle aventure du sire Ferry aura donc coûté au pays plus d'hommes que la plus sanglante des batailles rangées, et pour quel résultat ? Sans compter que la pacification n'est pas achevée et que chaque jour nos soldats et nos officiers tombent victimes des embûches que leur tendent les indigènes que le gouvernement s'efforce de nous peindre comme soumis à son autorité.

**

L'INCIDENT DE BLOIS.

M. le ministre de l'intérieur a reçu hier matin M. de Sonnier, député de Loir-et-Cher, avec lequel il s'est entretenu de l'incident qui s'est produit à l'occasion de l'ouverture du Conseil général de ce département.

M. Sarrien a refusé formellement de déplacer M. Duffos, préfet de Loir-et-Cher, qui a le malheur de déplaire au trio de députés opportunistes qui se nomment Tassin, Deniau et de Sonnier.

Il y a mieux. Si nous sommes bien informés, M. Sarrien a essayé jadis d'opérer ce déplacement, réclamé avec tant d'instances par les députés ci-dessus nommés, mais aucun préfet n'a voulu accepter une préfecture où ces honorables voulaient régner en maître, imposer leur volonté au premier fonctionnaire de leur département.

**

La Société française de secours aux blessés militaires, dont le président est le duc de Nemours, vient d'organiser à la salle Albert-le-Grand, à Paris, une grande fête de charité qui a commencé mardi dernier et qui se prolongera jusqu'au 5 juin prochain, veille du Grand Prix. Cette fête est donnée en faveur des blessés, des malades et des rapatriés du Tonkin et de Madagascar. La Société de secours, qui leur a déjà distribué, tant en allocations qu'en dons en nature, plus de 350,000 francs, veut, envers les rapatriés notamment, continuer dans le plus large mesure possible son œuvre d'assistance, et elle y consacrera le bénéfice intégral de cette vente d'un mois. Parmi le très grand nombre de dames vendeuses qui prêteront leur gracieux concours à cette fête patriotique, citons : M^{me} la princesse Czartoryska, la maréchale de Mac-Mahon, la générale de Byré, la comtesse de Courcy, la comtesse de La Ferronnays, la comtesse Hayos, de Grancey, de Lamoricière, la marquise de Lasteyrie, M^{me} Mac-Lane, M^{me} la comtesse Molitor, l'amirale Meyer, la marquise de Ronde, M^{me} de Pourtalès, M^{me} la marquise de Rochambeau, la générale Sumpt, etc., etc.

SÉRIE NOIRE.

Le gouvernement républicain n'a point épuisé la série noire d'aventures et de gaspillages qui imposent à nos finances et à notre grandeur nationale d'onéreux sacrifices et de douloureuses épreuves.

Notre colonie du Sénégal est en feu ; la position de nos postes, condamnés à un dangereux isolement, des plus critiques. L'inquiétude règne au ministère. D'un instant à l'autre on attend un dénouement redouté sur le sort de l'héroïque poignée de braves qui défend Batrel, le petit Gibraltar de ces régions torrides.

Les renforts, tardivement expédiés, arriveront-ils à temps pour dégager nos soldats contre les hordes d'agresseurs ?

De telles rébellions étaient à prévoir et nous ne songeons point à en faire un crime au gouvernement républicain ; mais la politique d'aventures et de gaspillages n'a-t-elle point provoqué ces dangereuses complications ?

Jamais les noirs n'eussent déployé l'audace de s'avancer jusque sous les murs de nos postes fortifiés, s'ils n'avaient pas été encouragés par nos fautes.

On n'a point oublié le lamentable échec du fantastique chemin de fer du Haut-Fleuve.

Malgré les avis et l'opposition de la droite, malgré les critiques si judicieuses portées à la tribune du Sénat par M. Lambert de Sainte-Croix sur l'issue du projet, ruineux et meurtrier pour nos hommes, de Bafoulabé, la majorité républicaine s'est entêtée. Elle a octroyé au gouvernement quarante millions qui ont été engloutis inutilement, sans profits aucuns, car les travaux sont en partie détruits, et, bon gré, mal gré, il faut renoncer à la lamentable entreprise inaugurée par M. Faidherbe et poursuivie obstinément par M. Jauréguiberry.

On s'est lancé au hasard, témérement, dans des pays inconnus. Politique d'aventures !

On a follement, à travers des contrées désertes, insoumises, tenté de jeter une voie ferrée au prix de mille difficultés et de sacrifices exorbitants. Politique de gaspillages !

Et ce sont les conséquences de cette politique d'aventuriers et de prodiges qui compromettent aujourd'hui notre domination au Sénégal, exigent l'envoi de renforts, nous exposent à de nouveaux sacrifices d'hommes et d'argent.

Les noirs du Sénégal ne jugent guère de notre puissance que par les résultats. Rien ne vaut à leurs yeux le prestige de la force. Or, notre influence ressent actuellement le contre-coup de l'insuccès désastreux du chemin de fer de Bafoulabé.

En sorte qu'à l'heure actuelle cette voie ferrée, en partie détruite, doit être abandonnée, les quarante millions sont engloutis inutilement, nos approvisionnements perdus, des cantonnements incendiés et, ce qui est le plus triste, le sang de nos soldats arrose ces contrées lointaines. Qui sait même si le sang versé suffira pour réparer, au seul point de vue de notre domination, les fautes et les folles expériences du gouvernement de la République ? Et cette série noire n'est point terminée !

EDMOND ROBERT.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 mai.

La prime que fait l'emprunt allume bien des convoitises, mais elle n'en est que plus dangereuse. Tous ceux qui se préparent à souscrire et qui, pour cela, font fièche de tout bois, ont l'intention bien arrêtée de vendre. Si bien qu'au lendemain de l'emprunt il n'y aura plus que des vendeurs.

Aussi les habiles ne se font-ils pas scrupule de vendre leurs rentes.

Le 3 0/0 est à 82.72, l'amortissable à 84.70, le 4 1/2 0/0 à 109.32.

Les nouvelles financières sont rares ; car on ne s'occupe que de l'emprunt et des mesures assez discutables adoptées par le ministre des finances.

Le Crédit Foncier est à 1362 francs. Le revenu en est rémunérateur et la hausse est assurée. Avant un an, le Crédit Foncier cotera 1500 francs.

Les obligations du Crédit Foncier sont aussi bien tenues que possible.

Pas de changement pour la Société Générale et la Banque d'Escompte.

La Société de Dépôts et Comptes Courants a détaché son coupon.

Les actions de nos chemins de fer sont fermes.

Nouvelles militaires.

La France militaire adresse les lignes suivantes à M. le ministre de la guerre :

« M. le ministre de la guerre, dans sa visite aux Invalides où étaient exposés les projets de la statue du sergent Blandan, a prononcé quelques paroles qui montraient quelle était l'admiration du chef de l'armée pour une œuvre qui glorifie l'héroïsme militaire dans son expression la plus pure.

Il apprendra avec étonnement qu'au service funèbre qui va être célébré samedi prochain, 8 mai, à la mémoire du glorieux sergent Blandan, la musique du 26^e de ligne ne devra pas jouer à la cathédrale.

Elle aura le droit de jouer en dehors, à la porte !

Une telle exclusion paraîtra bizarre aux libres penseurs ; elle paraîtra encore plus bizarre à ceux qui ne le sont pas.

Nous protestons contre une pareille décision ; et, sans dire en aucune façon quels sont les racontars qui nous sont parvenus, nous demandons au ministre de la guerre de donner par le télégraphe l'ordre de faire jouer la musique du 26^e de ligne dans l'intérieur de la cathédrale de Nancy, pour le service funèbre de Blandan. La fête de Blandan est une fête pieusement démocratique que l'on ne saurait célébrer avec trop de pompe et d'éclat. »

Le journal qui parle ainsi, ment républicain, est, ainsi que nous l'avons dit hier, tout dévoué au général Langer.

Le ministre de la guerre a décidé que les armes délivrées aux sociétés de l'armée territoriale seront, à l'exception des armes portatives, affectées comme celles des corps d'armée, sauf les cas de dispense admises par le général commandant le corps d'armée.

Les réparations reconnues nécessaires aux armes présentées devront être effectuées, aux frais des sociétés, par un armurier militaire.

La brigade de cavalerie du 1^{er} d'armée passe du 2^e arrondissement de division générale permanente de cavalerie (général de division comte Friant, à Nancy) au 4^e arrondissement (général de division L'Hotte, à Tours).

La 6^e brigade de cuirassiers passe du 1^{er} arrondissement d'inspection générale permanente de cavalerie (général de division L'Hotte, à Tours) au 2^e arrondissement (général de division comte Friant, à Nancy).

CHRONIQUE LOCAL ET DE L'OUEST.

TERRIBLE ACCIDENT A LA GARE D'ANGERS.

Le *Patriote* nous donne les détails suivants sur la catastrophe de la gare Saint-Laud, à Angers.

Mercredi soir, à huit heures dix minutes, un épouvantable accident est arrivé sur la ligne d'Orléans, à quelques centaines de mètres de la gare des marchandises.

Le train venant de Nantes s'est arrêté avec la machine faisant les manœuvres.

La machine du train de Nantes a été renversée par son tender et deux voitures de marchandises se sont brisées sur la voie, jetant sur la voie des débris de marchandises de toutes sortes.

Le mécanicien du train de voyageurs, Pagès, excellent ouvrier, aussi bon ouvrier que laborieux, a été jeté mort sur la voie par le chauffeur, M. Poidevin, et le gréviste Volant, sont également tués. On voit l'un de ces malheureux écrasés sous le tender.

Le mécanicien du train de marchandises, M. Leteuil, et le chauffeur, M. Moury, sont blessés, mais légèrement.

Le choc a été si terrible que plusieurs autres voitures de marchandises ont été renversées et les chaînes brisées de telle sorte que les voitures de voyageurs ont été lées avec une rapidité effrayante.

On ne signale qu'un voyageur qui a eu une contusion à l'épaule, sans gravité. Cette a été pensée aussitôt par M. le docteur sanneaux.

M. Pagès est marié et a une petite fille. M. Poidevin est marié sans enfants. Volant marié et deux enfants.

Les deux blessés ont été conduits à leur domicile et le mécanicien tué déposé provisoirement au manège des pontonniers.

Un témoin affirmait que le mécanicien, victime du devoir, avait versé la vapeur en arrière, et que le sang-froid inouï, cramonné à sa machine, avait évité un plus grand malheur.

On remarquait sur les lieux de ce terrible accident M. le préfet, M. le secrétaire général, M. le procureur de la République, le commissaire central, M. le général de division Laplace, M. le lieutenant-colonel de division tonniers, M. le commandant de division tonniers, MM. les docteurs Desanquetot, Chard, Legludic et Motais, M. l'inspecteur en chef des ponts et chaussées, M. l'inspecteur met, directeur de l'Ecole des Arts et Métiers, etc.

MM. les officiers et soldats du régiment de pontonniers ont opéré le déblaiement de la voie.

Nous nous sommes rendus sur les lieux du déplorable accident dont on nous a fait le récit, et nous avons pu recueillir quelques détails complémentaires.

Les causes de la catastrophe commencent à être connues.

C'est un homme d'équipe qui a été renversé par le train de manœuvre sur la voie qui se trouve à l'entrée du train de Nantes.

Cet homme prétend que s'il n'avait

l'aiguille, c'est d'après l'avis de l'aiguilleur, obligé lui-même de manœuvrer une autre aiguille.

L'aiguilleur, de son côté, affirme n'avoir rien ordonné à l'homme d'équipe. Il reconnaît bien s'être absenté, mais il était obligé de le faire pour manœuvrer une seconde aiguille. Il dit avoir placé la première avant de s'éloigner.

L'homme d'équipe n'est pas moins énergique dans ses déclarations.

Il sera assez difficile de reconnaître la vérité.

Dans tous les cas, une enquête est ouverte et poursuivie activement.

A neuf heures du matin, on travaillait activement pour dégager les machines.

M. le procureur de la République, de nombreux officiers, M. le commissaire central, étaient sur les lieux.

Les roues des machines sont tordues, les essieux rompus; la machine du train de Nantes est littéralement écrasée et le tender la recouvrait encore complètement.

Des wagons de marchandises sont évanoués; partout, sur la voie, on remarque des ballots, des paquets, des débris informes; au revers des remblais on aperçoit une quantité de marchandises.

A quelques mètres du lieu de l'accident, on s'occupe d'empiler tous ces objets sur des wagons.

Les pontonniers n'ont pas quitté la place jusqu'au dernier moment. Leur conduite a été particulièrement remarquable; dans la première heure, ils sont parvenus à décharger tout un wagon de marchandises, hissé au-dessus de la machine de Nantes.

Le spectacle de la catastrophe était épouvantable au premier moment.

Le tender du train de Nantes, comme nous l'avons dit, recouvrait entièrement la locomotive; au-dessus du tender était monté un wagon chargé d'avoine, dressé debout à la hauteur d'un deuxième étage; les huit autres wagons de marchandises étaient les uns sur les autres, appuyés derrière la locomotive; les voyageurs, remplis d'effroi, couraient partout sur la voie, en poussant des cris de détresse.

Le mécanicien Pagès, le chauffeur Poidevin et le graisseur Volant furent tués sur le coup.

Les trois malheureux avaient la tête absolument écrasée.

Le graisseur Volant, projeté en avant, a été retrouvé sous la machine.

Les voyageurs du train de Nantes ne doivent leur salut qu'à une circonstance toute fortuite.

Habituellement, ce train ne compte pas un aussi grand nombre de wagons de marchandises, ou, dans ce cas, ces wagons sont placés en queue.

S'il en avait été de même mercredi soir, le nombre des victimes serait considérable.

Dans le train se trouvaient M. Mazuyer, inspecteur des postes; M^{lle} Jacquier, fille du chef de musique du Lion-d'Angers, qui revenait de son voyage de noces, avec sa famille, etc.

Un officier du 2^e pontonniers, qui surveillait le déblaiement de la voie, a trouvé son beau-frère dans le train; celui-ci avait eu la lèvre inférieure coupée.

La charge et le contre-coup firent heureusement rompre les chaînes, dit de son côté la *Petite France*, et les voitures de voyageurs reculèrent sur la voie. Si ces chaînes ne s'étaient pas rompues, la plus grande partie du train aurait été infailliblement renversée dans le remblai, lequel n'a pas moins de 25 mètres en cet endroit, et, au lieu de trois morts que nous déplorons, il y en aurait eu des centaines.

Le détachement du 2^e régiment de pontonniers a montré un empressement admirable pour le déblaiement de la voie qui s'est effectué toute la nuit à la lueur des torches.

Hier matin, les pontonniers étaient encore sur les lieux, se multipliant et montrant un courage étonnant.

Le service d'ordre est fait par un piquet du 43^e de ligne.

Les travaux de déblaiement continuent sous la direction d'ingénieurs et des officiers supérieurs du 2^e pontonniers.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

« Le service n'est pas interrompu entre Nantes et Angers, sauf pour les marchandises en petite vitesse. La voie est littéralement couverte de débris de wagons, qui ont

été réduits en menus copeaux.

» Le chauffeur Poidevin, du train 4406, tué sur sa machine par le tender, n'a été retrouvé qu'à dix heures du soir, la tête broyée, les bras coupés, les jambes brûlées. On l'a transporté à son domicile, rue Marceau. Les voisins ont déshabillé et enseveli ces restes mutilés. Il a fallu empêcher la malheureuse veuve de se jeter, folle de douleur, sur le cadavre de son mari. Poidevin n'a que 32 ans.

» Nous ne croyons pas qu'il soit si difficile d'établir les responsabilités. L'aiguilleur était ou n'était pas à son poste, et il est seul responsable. Que s'il est obligé de se trouver en deux endroits, à la même minute, c'est le règlement de service qui est fautif, car il demande l'impossible. C'est cela précisément qu'il faut savoir.

Nouveaux renseignements, du même journal :

« La machine de manœuvres, le *Pilote*, qui ne quitte pas la gare Saint-Laud, entraînait après elle un train de marchandises, qu'elle devait garer sur une ligne sans issue. La rencontre a eu lieu non loin de l'aiguille. Le *Pilote* allait en douceur, mais le train de Nantes arrivait à grande vitesse. C'est ce qui explique : 1^o que les machines se soient dévoyées au choc, et que le tender de la machine de Nantes se soit dressé debout, ainsi que le premier wagon de marchandises, chargé de sacs d'avoine; 2^o que par le resaut des wagons qui suivaient, les chaînes se soient brisées, et que les wagons de voyageurs aient été poussés en arrière à une centaine de mètres. Les voyageurs doivent leur salut à cette circonstance. Plusieurs des wagons de marchandises que le *Pilote* entraînait, ont été brisés.

» L'arrivée en gare Saint-Laud, du côté de Nantes, forme une rampe de 5 millimètres par mètre, dure à monter, lorsque sur-tout les trains de voyageurs ont des wagons de marchandises, chargés quelquefois jusqu'à 40,000 kilos. On comprend que la machine soit alors chauffée au maximum de tension, environ 8 atmosphères, et qu'il ne soit pas possible au mécanicien de modérer la vitesse.

Angers, 6 mai, 6 h. soir.

Trois employés sont accusés dans la cause qui a occasionné l'accident : les nommés Augeuil, Touchet, aiguilleurs, et Caharel, homme d'équipe. Les deux premiers employés prennent leur travail à midi et le terminent à minuit. Caharel ne le prend qu'à huit heures et extraordinairement, malgré qu'il le fasse depuis trois ans.

Mercredi soir, à l'heure où est arrivé l'accident, deux trains manœuvraient en gare; Augeuil et Touchet étaient chacun à leur poste. Augeuil avait laissé Caharel aux aiguilles 45 et 47, mais il avait eu soin, dit-il, de le placer comme il le fallait. Il accuse donc Caharel d'avoir déplacé ce qu'il avait fait. Ce dernier soutient le contraire, de sorte qu'il est bien difficile de désigner le coupable.

Angers, 6 mai, 9 h. soir.

Douze fourgons chargés de chanvre à l'adresse de M. Bessonnet sont brisés.

La voie est à peu près libre, il ne reste plus à enlever que la machine du train 4406, et, à l'heure où paraîtront ces lignes, la circulation sera rétablie, grâce toujours au dévouement des pontonniers. Depuis ce matin, plus de 5,000 personnes se sont rendues près de l'endroit où l'accident est arrivé.

Aujourd'hui vendredi ont eu lieu les obsèques des trois victimes.

TIR AUX PIGEONS DE SAUMUR

Dimanche 9 mai 1886

De midi à 3 heures, POULES DIVERSES.

A 3 heures, GRANDE POULE HANDICAP (5 pigeons). Entrée gratuite. — Un Objet d'art offert par le Cercle à MM. les Membres du Tir aux pigeons.

M. BOUCHEREAU, armurier du Tir, tiendra des fusils et des cartouches de poudre ordinaire et de poudre de bois à la disposition des Tireurs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. MATHELIER, gérant du Cercle Saint-Hubert, à Saumur.

En annonçant la nomination au grade d'officier d'Académie de M. le capitaine Louis de Place, professeur des sciences appliquées à l'École de cavalerie, la *France militaire* ajoute :

« Le ministre a voulu récompenser ainsi les travaux signalés du capitaine de Place, ses expériences si intéressantes concernant l'artillerie et la construction du canon sans recul dont il étudie en ce moment le perfectionnement. »

LE DÉGREVEMENT DES VIGNES PHYLLOXÉRÉES

On lit dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* :

Nos lecteurs se rappellent que l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* a été des premiers dans la presse à demander le dégrèvement de l'impôt foncier des vignes phylloxérées et à applaudir à la décision du conseil municipal de Pocé, qui a pris l'initiative d'un vœu conçu dans ce sens.

Nous recevons, à ce sujet, la lettre suivante :

« Pocé, 4 mai 1886.

» Monsieur le Rédacteur,

» Le conseil municipal de Pocé a émis dans sa séance du mois de mars le vœu que l'Etat dégrève complètement de l'impôt foncier les vignes atteintes par le phylloxéra.

» Pour donner plus de force à ce vœu, et en même temps un appui sérieux, aux propositions qui pourraient intervenir dans le Parlement, j'ai l'honneur de vous demander la publicité de votre journal et l'autorisation de déposer, dans vos bureaux, une pétition, que les propriétaires de vignes pourraient signer, à partir de ce jour jusqu'au 20 mai, date de la rentrée des Chambres.

» En même temps que mes sincères remerciements, recevez, mon cher Rédacteur, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

» J. PIC-PARIS, maire. »

Nous nous empressons d'insérer cette lettre dans le journal l'*Indépendant*.

Non seulement nous nous faisons un véritable plaisir de mettre nos colonnes au service de cette idée pratique et juste; mais nous tenons dans nos bureaux des feuilles de pétition à la disposition des propriétaires, et nous serions heureux de voir nos confrères de la presse locale nous aider dans cette question, qui, nullement politique, intéresse au plus haut degré les populations viticoles du département d'Indre-et-Loire.

Espérons que cet exemple sera suivi en Maine-et-Loire où plusieurs communes sont reconnues officiellement comme phylloxérées.

M. Amédée de Béjarry, élu dimanche sénateur de la Vendée, vient d'adresser à ses électeurs la circulaire suivante :

A Messieurs les Electeurs sénatoriaux de la Vendée.

« Messieurs les Electeurs,

» Une fois de plus vous venez d'affirmer vos sentiments et votre patriotisme; une fois de plus vous avez marché au scrutin avec ensemble et discipline; une fois de plus aussi le succès a couronné vos efforts.

» D'autres renoncent à la lutte ou l'engagent mollement, sans espoir de vaincre; vous, vous l'affrontez avec calme, avec énergie, sans vous étonner des attaques de vos adversaires, sans dévier de votre but, comme des hommes qui comprennent leur devoir et l'accomplissent, simplement, parce que c'est leur devoir et qu'ils ont la conviction d'agir pour le salut de leur pays.

» Puisse votre exemple, messieurs, puisse celui de nos voisins qui votaient, il y a trois semaines, eux aussi, dans une élection sénatoriale, trouver de nombreux imitateurs! Et nous, continuons de travailler avec courage pour arracher notre chère France à l'anarchie, à la démoralisation et à la ruine. La tâche est grande, mais le but est assez noble pour mériter tous nos efforts. Vous avez bien voulu m'appeler à l'honneur, je m'efforcerai, croyez-le bien, de ne pas faillir à la peine.

» AMÉDÉE DE BÉJARRY.

» La Roche-sur-Yon, le 3 mai 1886. »

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Spécialité de Savons de Marseille, — garantis par huile d'olive — marbré blanc et bleu, de la maison Charles Roux (1^{re} marque), 0 fr. 30 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 55 c. le kil. — Savon blanc, 1^{re} qualité, 0 fr. 35 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 65 c. le kil. — Savon blanc (jaunâtre), qualité extra, 0 fr. 40 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 75 c. le kil.

VILLA-PLAISANCE
Route du Pont-Fouchar à Saint-Florent.
DIMANCHE 9 MAI, Grande Fête.
Tir au Pistolet, à la Carabine. — Jeux divers. — Fête de nuit.

Faits divers.

Un lieutenant d'artillerie, M. de L..., vient d'exécuter un tour de force qui mérite d'être signalé. M. de L... a gravi sur son cheval, *Saint-Aignan*, l'escalier qui conduit jusqu'à la plate-forme du fort de Corneilles.

Cet escalier se compose de cent douze marches, divisées en dix sections, séparées par autant de paliers. Comme les marches ne sont pas très larges, on se demande ce qu'il faut le plus admirer, de la sûreté de pied du cheval ou de l'adresse du cavalier qui lui a fait monter cet escalier avec une facilité d'allure qu'ont applaudie les nombreux camarades de l'officier qui assistaient à cette excursion équestre d'un nouveau genre.

Le Directeur de l'Etablissement a l'honneur de prévenir les personnes qui désirent prendre des douches que les salles seront ouvertes dès le matin 6 heures.

Les dames sont priées de bien vouloir donner leur heure afin d'éviter quelquefois de longues attentes.

Abonnement au mois ou pour la saison.

Bains et Hydrothérapie
17, Rue du Marché-Noir, 17
SAUMUR

Le Directeur de l'Etablissement a l'honneur de prévenir les personnes qui désirent prendre des douches que les salles seront ouvertes dès le matin 6 heures.

Les dames sont priées de bien vouloir donner leur heure afin d'éviter quelquefois de longues attentes.

Abonnement au mois ou pour la saison.

LE DOCTEUR CHOFFÉ

ex-médecin de la marine, vient de réunir en un volume ses causeries tant appréciées sur les *Hernies* et sur les *Maladies chroniques*. C'est, sous une forme essentiellement populaire, écrit dans un style simple et précis, un guide précieux pour les personnes atteintes de ces affections. — Les chapitres principaux ont pour titre: *Hernies, Hémorroïdes, Goutte, Phthisie, Asthme, Cancer, Obésité, Anémie, Scrofule, maladies de Vessie, de Matrice, de l'Estomac, du Cœur, du Foie, de la Peau, Névralgies*, etc. Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que ce volume de 200 pages sera expédié gratuitement à tous ceux qui en feront la demande, à l'auteur, 27, quai Saint-Michel, à Paris; ajouter 30 centimes en timbres-poste pour les frais d'envoi.

L'Eau Gorlier

parfume et assouplit la peau sans la graisser, donne de l'adhérence aux poudres et empêche

Hale et Irritations.
2 fr. 50 LE FLACON et 1 fr. 50 LE 1/2 FLACON.
A Saumur, M. MACHET, 1, rue Saint-Jean.

TOUTES les ALTÉRATIONS DE L'ÉPIDERME

Hale, Gerçures, Boutons, Feux, Rougeurs disparaissent par l'emploi de la

CRÈME SIMON

C'est le Seul GOLD-CREAM

recommandé par les Médecins

36, r. de Provence, Paris 41, rue de Béarn Lyon

ET CHEZ TOUTS LES PHARMACIENS ou PARFUMEURS

RAININS SECS. Importation directe de Corinthe, Tyras, Samos, Césme. Procédé pour la fabrication de vins de raisins secs envoyés gratuitement sur demande. M. Henri Flamisset, 15, rue des Menuts, Bordeaux.

OIDIUM, ANTHRACNOSE, MILDEW, sont complètement détruits en employant le

Soufre fungicide, 12 francs 0/0 kilos;

Minéral de soufre, en poudre, 10 fr. 0/0 kilos;

Sulfate de cuivre pur (marque Machif). Soufre sublimé et trituré.

Henri FLAMISSET, 15, rue des Menuts, Bordeaux.

SI VOUS DIGÉREZ MAL

Adressez-vous à M. RAMOGNINO, Dr de l'université américaine, à Marseille, qui fait connaître gratuitement sa méthode. Les essais faits sur 6,000 cas de GASTRALGIE et DYSPEPSIE ont réussi. PREUVES INCONTESTABLES: M. Gauguin, rue Roussel, 13, à Paris Batignolles; Pain, peintre, à Bernay (Eure); Aubry, maréchal, à Lavallée (Meuse); Sirier, rue Bourg-l'Abbé, 41, à Rouen; viennent d'être guéris en peu de jours, et par correspondance, de gastralgies et dyspepsies chroniques, maladies terribles dont le seul Traitement Ramognino triomphe.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 42.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Notifications ont été faites. Suivant exploits de Bousquet, huissier à Saumur, et de Bourrasseau, huissier à Doué-la-Pontaine, en date du trente avril mil huit cent quatre-vingt-six, enregistrés.

A la requête de :
1° M. Pierre-Victor Moine, buraliste, et M^{me} Marie Barbault, son épouse, de lui assistée et autorisée, demeurant ensemble à Neuil-sous-Passavant ;
2° M. Pierre Noret, cultivateur, et M^{me} Françoise Bertheloteau, son épouse, de lui assistée et autorisée, demeurant ensemble à Neuil-sous-Passavant.

Pour lesquels domicile est élu en l'étude de M^e Beaurepaire, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 42.

1° A M. le procureur de la République de Saumur ;

2° A M^{me} Marie Menanteau, épouse de M. Louis-Auguste Guion, ci-après nommé, avec lequel elle demeure à Foye, commune de Neuil-sous-Passavant ;

3° M. Louis-Auguste Guion, propriétaire-cultivateur, demeurant à Foye, commune de Neuil-sous-Passavant, pour la validité de la notification dont s'agit ;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le six février mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe ledit jour, de la copie collationnée :

1° D'un acte passé devant M^e Rogeron, notaire à Neuil-sous-Passavant, les douze mai et onze juillet mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré et transcrit, contenant vente aux époux Moine sus-nommés par Louis-Auguste Guion, également sus-nommé, d'un morceau de terre labourable, situé commune de Neuil-sous-Passavant, au caudon des Crâtes, contenant environ cinquante deux ares quatre-vingt centiares et faisant partie des numéros 1 et 2 du plan cadastral, polygone 31, section J, joignant au levant M. Frappreau, au couchant MM. Gaschet et Sarget, au nord M. Nicolas et Bellanger et au midi M. de la Selle.

Moyennant, outre les charges et conditions, le prix principal de deux mille francs, payés comptant ;

2° D'un autre acte passé devant M^e Rogeron, notaire à Neuil-sous-Passavant, le sept septembre mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré et transcrit, contenant vente par ledit sieur Guion aux époux Noret sus-nommés, d'un morceau de terre, situé au caudon des Petits-Vidés, commune de Neuil-sous-Passavant, contenant environ soixante-onze ares quarante-trois centiares plus une largeur d'un mètre soixante-six centimètres, for-

mant la moitié d'un passage commun avec M. Nicolas, joignant au levant ledit M. Nicolas, au midi le chemin, au couchant M. Frappreau, au nord M. Auguste Lemoine.

Moyennant, outre les charges et conditions, le prix principal de trois mille francs, payable le premier novembre mil huit cent quatre-vingt-deux, sans intérêts jusque-là, et avec intérêts au taux légal à partir de cette date ;

Avec déclaration à M. le procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur, et à la dame Guion, que la présente notification leur était faite conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils eussent à prendre telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils aviseraient dans le délai de deux mois, et que faute par lui de se mettre en règle dans ce délai, les immeubles dont il s'agit seraient et demeureront définitivement purgés et libérés entre les mains des acquéreurs de toute hypothèque de cette nature ;

Et, en outre, avec déclaration que les anciens propriétaires des immeubles sus-désignés sont, indépendamment des vendeurs :

I. — En ce qui concerne l'immeuble vendu aux époux Moine :

1° M^{me} Françoise - Jeanne Guion, propriétaire, veuve de M. Louis-Jacques Guion, demeurant à Foye, commune de Neuil-sous-Passavant ;

2° M. André Tessier, propriétaire, demeurant à Neuil-sous-Passavant ;

3° M. André Tessier, père, et M^{me} Françoise Bouchereau, son épouse ; tous les sus-nommés décédés.

II. — En ce qui concerne l'immeuble vendu aux époux Noret :

1° M^{me} Françoise - Jeanne Guion, propriétaire, veuve de M. Louis-Jacques Guion, demeurant à Foye, commune de Neuil-sous-Passavant ;

2° M. André Tessier, propriétaire, époux de M^{me} Sophie Gautier, demeurant à Neuil-sous-Passavant ;

3° M^{me} Bory, d'Angers ;

4° M. Urbain Poupard et M^{me} Marie Gaudicheau, son épouse ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale n'étant pas connus des acquéreurs, ils feraient publier les notifications dont s'agit dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait dressé par l'avoué soussigné.

BEAUREPAIRE.

A LOUER DE SUITE MAISON DE CAMPAGNE
Avec remise, écurie et jardin.
Située route de l'Authion, près la gare.
S'adresser à M. ROZEAU, à Saint-Martin-de-la-Place. (256)

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A LOUER PRÉSENTEMENT PETITE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT

Quatre pièces et 20 ares de dépendances.

A la rue Julve (Villeberner) Appartenant à M^{me} Marchand. S'adresser à M^e BRAC, notaire. (352)

Étude de M^e GUYARD, notaire aux Rosiers.

A VENDRE A L'AMIABLE, Plusieurs Maisons D'HABITATION

Sises au bourg des Rosiers, Avec jardin ayant vue sur la Loire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, **UNE MAISON**

Située rue Nationale, n° 1, Comprenant deux pièces au rez-de-chaussée, quatre pièces au premier et quatre autres pièces au second. Caves, greniers, eau de Loire et gaz. S'adresser à M. BLAIN, rue Nationale, 3. (330)

MAISON DE CAMPAGNE

A LOUER Pour le 24 Juin 1886.

Belle et Grande MAISON Située à Saint-Cyr-en-Bourg, à 400 m. de la gare de Brézé.

Potager, pompes et réservoirs à eau, clos de terre et vigne y attachant, d'une contenance d'environ 1 hectare. S'adresser à M^e Lecompte, notaire à Brézé. (326)

A VENDRE

Un Cheval de chasse, bai, 14 ans ; a été attelé. Prix, 300 francs. S'adresser à M. LE PELLETIER, château de Salvert, commune de Neuillé.

A VENDRE

Un Cheval bai, pur sang, 7 ans, très-doux, se montant et s'attelant, garanti. S'adresser à M. LÉGER, aux Huraudières. (330)

Offres et Demandes

ON DEMANDE un ménage, le mari pour les travaux de la campagne, la femme pour ceux d'une basse-cour ; ou bien encore garçon et femme aptes aux mêmes travaux. S'adresser au bureau du journal.

A LA GLANEUSE

Rue St-Jean, Saumur. ON DEMANDE une apprentie pour les Modes. S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer pour la Saint-Jean, le mari comme cocher, la femme comme cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher, la femme comme cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

BAINS DE MER

Pouliguen, Pornichet, Batz, Pornic, Gourmalon et Saint-Brevin. Chalets et Villas meublés à louer pour la saison.

TERRAINS ET CHALETS A VENDRE

S'adresser à M. AUBRY, architecte-paysagiste, 2, rue de la Fosse, Nantes.

L'ART DE NE JAMAIS OUBLIER ou d'apprendre un livre quelconque en une seule lecture, par M. LOISSETTE, de Londres. Apprécié, jugé, remplacé, 1 franc. S'ad. à M. l'abbé CHAVADRY, ancien aumônier militaire, à Lourdes (Hautes-Pyrénées). (271)

A CÉDER DE SUITE Un Magasin d'Épicerie MERCERIE ET ROUENNERIE Très-bien achalandé, dans un quartier populaire. S'adresser au bureau du journal.

MANUFACTURE DE PIANOS et HARMONIUMS LÉPICIER & COLLMAN Rue de Montreuil, 119, Paris. 26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 42 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers) ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL sont garantis, livrés franco de Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur. M. MONNIER, accordeur, adressé de la maison LÉPICIER et COLLMAN est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

ÉTABLISSEMENT THERMAL VICHY (Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT SAISON DES BAINS BAINS DOUCHES de toutes espèces pour le traitement des maladies de l'estomac, du système nerveux, de la gravelle, du diabète, du calcul vésical, etc. Tous les jours, du 15 Mai au 31 Septembre Théâtre et Concerts au Casino. — Muséum le Parc. — Salons de lecture. — Salons de jeu. — Salons de conversation. — Traitement direct au chemin de fer. Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Écrire : Administration de la C^o des Bains de Vichy, PARIS, 8, Boulevard Montmartre.

SANS PALAIS NI CROCHETS
DENTS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification - Prix modérés
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 MAI 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.
3 %	82 15	82 30	Est	805	785	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	520 50	520 50
3 % amortissable	84 30	84 20	Paris-Lyon-Méditerranée	1235	1202 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	520	521	Est	384 50	384 50
3 % (nouveau)			Midi	1143 75	1147 50	— 1865, 4 %	521	521	Midi	388 50	388 50
4 1/2 %	104 70	104 75	Nord	1535	1535	— 1869, 3 %	407	408	Nord	398	399
4 1/2 % (nouveau)	108 87	108 80	Océans	1310	1313 75	— 1871, 3 %	398	397	Océans	389	387
Obligations du Trésor	513	515	Ouest	856 25	860	— 1875, 4 %	517	519	Ouest	387	387
Banque de France	4270	4270	Compagnie parisienne du Gaz	1450	1452 05	— 1876, 4 %	513	516	Paris-Lyon-Méditerranée	386	387
Société Générale	457 50	457 50	Canal de Suez	2145	2150	Bons de liquid. Ville de Paris	522	521	Paris-Bourbonnais	366 50	368
Comptoir d'escompte	990	993 75	C. gén. Transatlantique	475	475	Obligat. communales 1879	454	454	Canal de Suez	578	578
Crédit Lyonnais	526 25	525	Russe 5 0/0 1870	100 25	98 25	Obligat. foncières 1879 3 %	461 50	454			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1358 75	1360				Obligat. foncières 1883 3 %	375	376			
Crédit mobilier	200	200									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				LIGNE DE L'ÉTAT																							
DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR											
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte								
9	13	—	matin (s'arrête à la Possonnière)	Saumur.	6 05	7 24	8 40	1 15	3 50	7 45	Montreuil.	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10	Saumur.	3 26	8 21	12 48	4 44	Bourgueil.	8 17	12 09	6 11	9 11
6	—	—	matin, omnibus-mixte.	Chacé.	6 15	7 32	8 56	1 24	4 02	7 55	Brézé.	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	—	PortBoulet.	5 33	9 06	1 25	6 56	PortBoulet.	8 26	12 18	6 11	9 11
1	—	—	soir.	Brézé.	6 33	7 39	9 10	1 32	4 13	8 03	Chacé.	7 12	10 26	2 16	5 38	8 54	—	Bourgueil.	5 42	9 15	1 34	7 05	Saumur.	9 13	1 25	7 11	—
8	—	—	express.	Montreuil.	6 39	7 52	9 27	1 46	4 30	8 19	Saumur.	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39										
7	—	—	omnibus.																								
10	—	—	(s'arrête à Angers).																								
DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR						MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.							
3 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.
8	—	—	omnibus.	Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 50	7 45	Thouars (départ)	5 40	9 01	1 07	4 30	7 45	Montreuil	7	1 55	8 35	Poitiers	5 50	12 30	6 28	1 57	—	—	—
9	—	—	express.	Montreuil-Bellay	6 33	7 52	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 13	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 23	2 51	9 55	Neuvillé	6 55	1 57	—	—	—	—	—
12	—	—	soir, omnibus-mixte.	Lernay	7 02	8 21	3 11	5 41	9 51	Lernay	6 07	9 21	2 2	4 37	8 30	Arçay	8 37	3 4	10 14	Mirebeau	7 50	3 53	—	—	—	—	—
4	—	—	—	Montreuil-Bellay	7 14	8 33	4 19	6 49	10 00	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau	9 27	3 54	11 1	Arçay	8 42	4 06	—	—	—	—	—
7	—	—	omnibus (s'ar. à Tours)	Thouars (arrivée)	7 29	8 48	5 19	7 45	10 16	Saumur (arrivée)	7 29	10 39	2 28	5 40	9 06	Neuvillé	9 53	4 24	11 27	Loudun	9 54	5 00	—	—	—	—	—
10	—	—	express-poste.													Poitiers	10 38	4 56	12 1	Montreuil	9 24	5 00	—	—	—	—	—
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.																											